# Dossier suivi par

Delphine MORESCHI-JOLY

Cheffe de Division DIVEL

Divel02@ac-amiens.fr

# 03 23 26 30 19

Direction des Services Départementaux de l’Education Nationale de l’Aisne

# Cité administrative

02018 LAON CEDEX



LAON, le

Elève : «NOM\_DE\_LELEVE» «PRÉNOM\_DE\_LÉLÈVE»

Née le : «DATE\_DE\_NAISSANCE»

**Nombre de demi-journées d’absence**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Septembre | Octobre | Novembre | décembre | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet |
| «sep» | «oct» | «nov» | «déc» | «jan» | «fév» | «mars»«nov» | «avr»«mars» | «mai» | «juin» | «juil» |

«civilité\_représentant\_légal\_1»,

Je vous rappelle que l'assiduité est la condition première de la réussite de votre enfant et que vous en êtes responsable.

Votre enfant est soumis à l'obligation scolaire en application des dispositions L131-1, L131-2 et L511-1 du code de l'Education. Or, il a cumulé

Dans le cas où de nouvelles absences me seraient signalées, j’engagerai une procédure entraînant une sanction pénale (contravention de 750 euros).

C'est pourquoi je vous engage vivement à assurer rapidement la rescolarisation de votre enfant : le directeur d’école de votre enfant pourra vous accompagner afin de trouver des solutions adaptées pour la réussite scolaire de l’élève.

Veuillez croire, «civilité\_représentant\_légal\_1», en l’assurance de mes salutations distinguées.

Le directeur académique des services

de l’éducation nationale,

directeur des services départementaux

de l’éducation nationale de l’Aisne

Hervé SEBILLE

«CIVILITÉ\_RESPONSABLE\_LÉGAL\_1» «NOM\_RESPONSABLE\_LÉGAL\_1» «PRENOM\_RESPONSABLE\_LÉGAL\_1»

«ADRESSE\_RESPONSABLE\_LÉGAL\_1»

«COMPLEMENT\_ADRESSE\_1»

«CP\_RESPONSABLE\_LÉGAL\_1» «COMMUNE\_RESPONSABLE\_LÉGAL\_1\_»